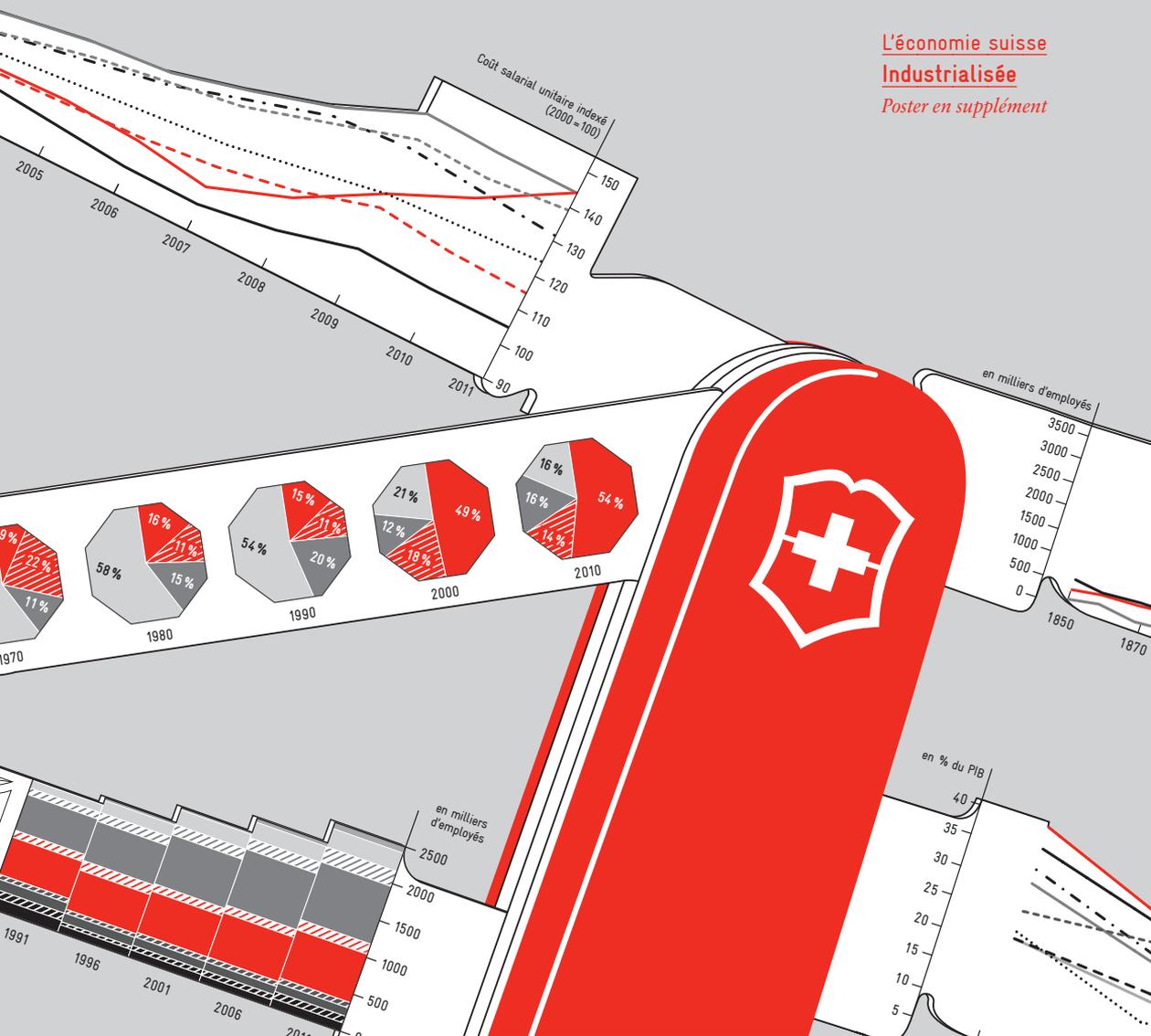


avenir actuel

02 / 2012

- 2_ Éditorial
- 3_ Service public
- 6_ Transports publics
- 7_ Chiffres
- 8_ Caisses de pension
- 9_ Loyers
- 10_ Régions métropolitaines
- 12_ Impôts
- 13_ Pardon?
- 14_ Communes
- 16_ Dette publique
- 17_ Immigration
- 18_ Politique de la concurrence
- 19_ Lectures
- 20_ Publications

L'économie suisse
Industrialisée
Poster en supplément





Gerhard Schwarz
Directeur Avenir Suisse

Finissons-en avec la ruse des Suisses, ces pique-assiettes des Alpes, profiteurs et retors. Le reproche est universel, mais est-il vraiment correct d'affirmer que notre pays ignore la bienséance ou la morale pour grappiller le moindre des privilèges? La thèse de la ruse est absurde pour la simple et bonne raison que notre système politique ne permet pas ce type de tactique. Il n'existe aucun «masterplan», aucun parti dominant, aucun président, susceptible d'orienter le jeu dans la bonne direction. Au contraire, les Suisses sont divisés sur les questions de politique étrangère, donc la Suisse est aussi imprévisible que vulnérable. Si le peuple devait prendre une décision sur tous les traités internationaux, cette vulnérabilité augmenterait encore d'un cran.

L'esprit d'indépendance exacerbé des Suisses, en tant qu'individus et comme nation, est un immense atout: la capacité de ne pas subir les modes les a servi plutôt que desservi. L'origine du reproche de ruse vient peut-être de là: l'esprit d'indépendance des Suisses n'a pas mené à l'échec. Il a même été récompensé. L'idée surgit alors immédiatement que la ruse ne serait qu'une habile stratégie de camouflage pour mieux défendre ses propres intérêts.

L'interprétation est incompréhensible. Il n'est pas interdit que sa politique, par hasard ou non, serve ses intérêts. La politique étrangère est par nature une politique de défense de ses intérêts, et c'est bien ainsi. Si la politique étrangère d'un gouvernement ne répond pas aux intérêts de sa propre population, il ne remplit ni sa mission ni ses responsabilités. La Suisse doit donc essayer de maintenir ses particularités et son autonomie dans le nouvel ordre mondial. À cette fin, son approche doit être équitable, honnête, intelligente, autant qu'ingénieuse et bien sûr rusée.

Plus de concurrence, moins d'État

Les transports publics, l'approvisionnement énergétique et la santé ont besoin du marché. De bien plus de marché. Un nouvel ouvrage d'Avenir Suisse le prouve: une concurrence accrue ne menace pas le service public, mais l'améliore.

Markus Schär

At-on vraiment besoin d'entreprises publiques pour l'approvisionnement en électricité, les divertissements télévisés, les soins aux patients, la distribution du courrier ou le bon fonctionnement des trains? Ne pouvons-nous pas mener notre vie quotidienne normale, sans service public garanti par l'État et financé par le contribuable? La collectivité doit assurer ces prestations, parce qu'elles sont insuffisamment disponibles sur le marché ou trop chères, selon les défenseurs du service public.

Urs Meister réfute cette idée. Dans son ouvrage «Davantage de marché pour le service public», il montre «pourquoi l'approvisionnement en infrastructure a besoin de moins d'État et de plus de concurrence»: des entreprises privées en quête constante d'efficacité et d'innovation pourraient procurer des prestations de meilleure qualité et à un moindre prix.

Les principales thèses de l'ouvrage:

La Suisse s'est arrêtée à mi-chemin dans sa politique d'ouverture du marché.

Ce ne sont plus des fonctionnaires fédéraux qui nous livrent la poste, poinçonnent les billets ou raccordent le téléphone. Dans les années 1990, quand l'UE a libéralisé ses marchés d'infrastructures pour accroître sa compétitivité, la Suisse devait suivre. Les régies fédérales des PTT et des CFF se sont émancipées et se sont transformées en entreprises indépendantes. La Poste et les chemins de fer sont encore à 100% propriété de l'État, mais ils agissent pour leur propre compte. Swisscom a été introduite en bourse en 1998 et appartient à 52% à la Confédération. L'ex-monopole doit ouvrir son réseau aux concurrents et se soumettre à la concurrence. Les cantons également se sont séparés de nombreuses entreprises, hôpitaux, sociétés d'électricité ou de gestion des

Une feuille de route pour le service public

Étapes	Mesures à prendre
Étape 1: Nouvelle définition du service public et de son financement	<ul style="list-style-type: none">– Limiter l'État à son rôle subsidiaire– Définition du service public orienté vers l'output– Financement conséquent par les usagers– Financement simple et transparent
Étape 2: Abolition des distorsions de la concurrence	<ul style="list-style-type: none">– Évitement d'aides d'État favorisant la distorsion de la concurrence– Limitation de l'expansion des fournisseurs des prestations de base sur les marchés– Prévention des conflits d'intérêt
Étape 3: Privatisation	<ul style="list-style-type: none">– Privatisation d'installations de production– Privatisation des anciens monopoles d'État

aéroports, pour leur offrir l'indépendance et les joies du marché.

À l'inverse de la libéralisation dans l'UE, la version suisse n'a guère accru la concurrence. Le graphique de la page 4 en témoigne. L'emploi a même progressé dans les secteurs proches du service public: entre 1992 et 2007, il s'est accru de 14% pour atteindre près de 17% de la main-d'œuvre totale. La hausse a été particulièrement forte dans la santé et le secteur social. La valeur ajoutée des secteurs proches du service public s'est élevée à 70 milliards de francs. Sa part au PIB a oscillé, au gré de la conjoncture, entre 13,5 et 14,5% entre 1997 et 2008. La conclusion s'impose d'elle-même: premièrement, le service public est un pilier de l'économie suisse, et deuxièmement la productivité y est inférieure à la moyenne.

Les obstacles à l'entrée, dans tous les domaines du service public, empêchent encore l'accès des >>

acteurs privés au marché et la concurrence. «Les demi-ouvertures de marché sont plus dommageables qu'utiles», selon Urs Meister. «Nous vivons dans le pire des mondes possibles.»

La concurrence ne menace pas le service public, elle l'améliore.

Tous les Suisses, pauvres ou riches, de Reconvenir à Zoug, doivent avoir accès au même approvisionnement de qualité. Les inconditionnels du service public pensent que, pour la poste, les transports publics ou la santé, une véritable concurrence menacerait l'approvisionnement des régions périphériques ou y augmenterait les prix. Ils oublient que ce sont souvent des personnes aisées qui profitent le plus des prestations subventionnées. C'est vrai des riches qui utilisent de l'eau potable pas chère pour leur piscine privée, ou des propriétaires dont la valeur de la maison s'accroît lorsque l'accès au réseau de transports publics s'améliore. Il existe de meilleurs instruments de politique sociale ou régionale que la redistribution de l'impôt par le service public sans effets secondaires:

un étalement urbain ou, en réponse à de trop bas tarifs, une explosion du trafic. En outre, l'État pourrait, par une action ciblée, très bien commander et payer les prestations qui ne seraient pas offertes sur le marché par le privé.

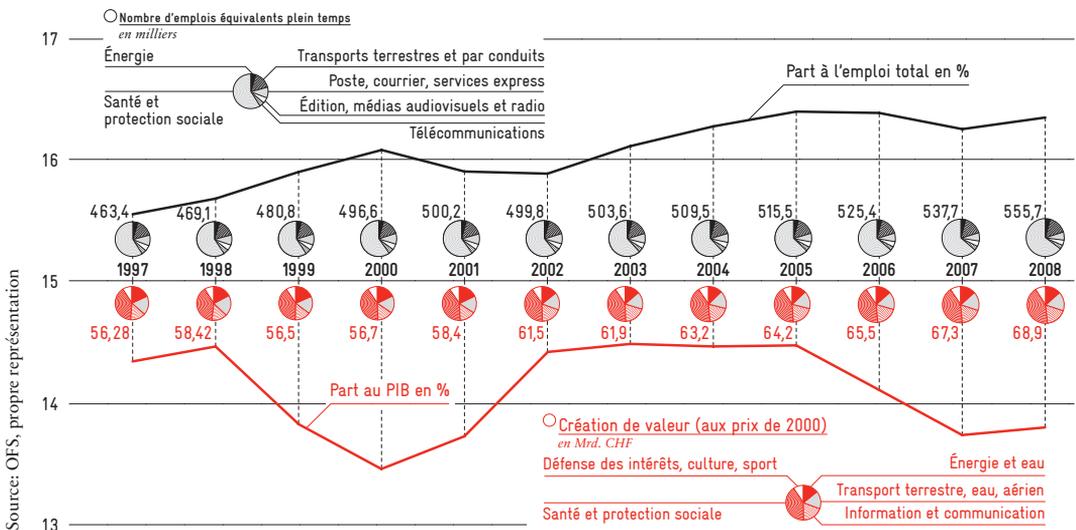
La mise à l'écart de la concurrence accroît les dépenses pour le service public. Trois solutions se présentent: premièrement, le relèvement des tarifs ou des subventions (santé et transports publics). Deuxièmement, la diminution des prestations – laquelle échoue en général en votation populaire. Ou troisièmement, la baisse des coûts associée à un niveau égal de prestations. «L'efficacité et l'innovation ne se décrètent pas», selon Urs Meister. Seule la concurrence améliore la situation.

L'État ne doit pas lui-même fournir le service public, mais le garantir.

L'ouvrage propose une feuille de route pour un meilleur service public. «L'État ne doit autoriser et encourager que les prestations désirées par les politiques et qui effectivement ne sont pas disponibles sur le marché», selon Urs Meister. Ces

Plus d'emplois ne signifie pas plus de création de valeur

La part des emplois dans les secteurs du service public a augmenté entre 1997 et 2008 de 3,5% à 7,5%. Cependant, la part à la création de valeur de ces secteurs ne se chiffre qu'à 3,4% à 4,9%.



prestations ne doivent pas être produites par les entreprises publiques, mais peuvent être commandées au privé par l'État.

C'est pourquoi la feuille de route requiert:

Étape 1 L'État doit définir et financer le service public sans intervenir sur la concurrence. Cela signifie que les prestations soient communiquées au marché et que les bénéficiaires, dans la mesure du possible, les financent eux-mêmes pour empêcher une redistribution non désirée ou éviter un excès de demande. Si l'approvisionnement de base a besoin d'un financement public, il doit être transparent et permettre la comparaison avec des choix alternatifs.

Étape 2 L'État ne doit pas créer des distorsions de concurrence en favorisant les entreprises qui lui sont proches, à travers des monopoles résiduels ou des avantages fiscaux. Et il doit s'opposer à l'expansion d'entreprises chargées de l'approvisionnement de base sur de nouveaux marchés concurrentiels, par exemple La Poste ou la SSR sur internet.

Étape 3 L'État doit engager un processus de privatisation. Premièrement, un marché ne peut fonctionner que si la propriété privée est l'ancre et la référence du système. Deuxièmement, sur des marchés ouverts, les risques des investissements et des entreprises ne devraient pas être supportés par l'État et le contribuable. Troisièmement, l'objectif de non-intervention dans la concurrence peut ainsi être plus aisément atteint: les politiciens ne sont plus tentés d'avantager les entreprises publiques.

Le principe est clair: l'État doit se contenter de garantir un service public de qualité mais il n'a pas à le procurer lui-même.

À l'abri du marché

L'État avantage ses entreprises lorsqu'elles sont soumises à la concurrence.

La plupart des marchés sont officiellement ouverts. Mais les entreprises du secteur public profitent encore de nombreux privilèges. Ce soutien apparaît parfois sous le couvert de la promotion de la

place économique, ou des subventions issues de prix qui ne couvrent pas les coûts et conduisent à un excès de demande, ou avec l'introduction d'obstacles à la concurrence privée. L'ouvrage «Davantage de marché pour le service public» le démontre dans son analyse de différentes branches:

Dans les transports publics, les voyageurs paient à peine la moitié des coûts (voir page 6) – ce qui provoque une surutilisation du réseau.

La Poste, pour compenser la baisse du courrier postal, étend ses activités à des domaines où règne la loi du marché (commerce de détail, services financiers, etc.).

Dans l'approvisionnement en électricité, les prix ne sont pas fonction du marché, mais des «coûts de production».

Dans les hôpitaux, les prix sont dès cette année basés sur les forfaits par cas (DRG). Toutefois les cantons avantagent outrageusement leurs hôpitaux, amenant les experts à dénoncer une «étatisation rampante».

Le résumé de l'étude est disponible à l'adresse:

www.avenir-suisse.ch/fr/15072/davantage-de-marche-pour-le-service-public/



Les clients paient moins de la moitié du prix

Les clients du système de santé assument les deux tiers des coûts, ceux des transports publics seulement un bon tiers. La mobilité vaut-elle davantage que la santé?

Gerhard Schwarz

Les CFF créent un malaise au sein de leurs fiers usagers. Malgré l'absence d'inflation, les hausses de tarifs sont massives. En moyenne les prix des billets augmenteront de 5,6% en décembre prochain, les abonnements généraux 2^e classe de 6,3% et 1^{ère} classe de 8,4%. Après l'émoi, arrive le temps des questions. Les hausses sont-elles justifiées? Les tarifs couvrent-ils les coûts? La réponse n'est pas aisée. Les statistiques ne respirent pas la clarté. Malgré les multiples zones d'ombre, il est évident que les transports publics ne respectent pas le principe de causalité. Les passagers ne paient jamais autant qu'ils consomment.

La demi-vérité des prix

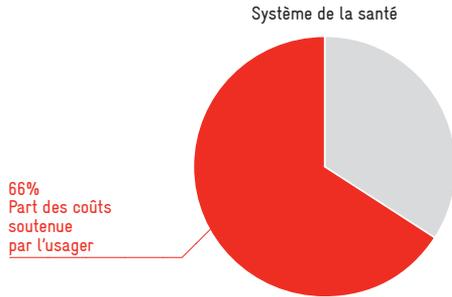
Le «compte des transports» de l'Office fédéral de la statistique (OFS) évalue à 56% le degré de couverture du trafic voyageurs en 2005. Les coûts externes sont compris, mais ne représentent que 4% du total. Et si l'on tient compte des contributions (TVA, impôt sur les huiles minérales) aux fonds de construction (FTP, infrastructures), à partir des indications du service d'information pour le transport public (LITRA), on découvre que les recettes des transports publics ne couvrent qu'à peine 50% de leurs coûts. L'activité centrale, soit le trafic voyageurs et marchandises, n'arrive qu'à 37% (la différence s'explique par les activités annexes).

Ces calculs ne révèlent qu'une partie de la vérité. Prenons une analyse plus complète des 41 sociétés de chemins de fer ayant une concession en 2010. Leurs revenus alimentés par le transport des voyageurs et des marchandises, les baux, loyers et participations, ne couvrent que 38% de leurs coûts totaux. On parvient à ce résultat en prenant en compte les coûts d'exploitation, du capital et les coûts externes tels que les intérêts des transferts de l'État à taux nuls ou réduits ainsi que la couverture des déficits.

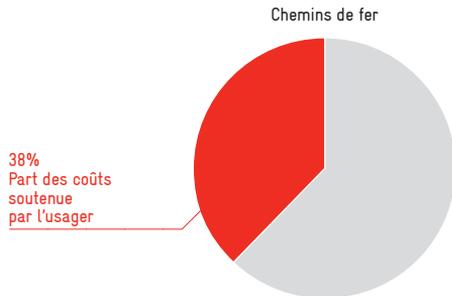
Peu importe la méthode: même avec la meilleure volonté, les passagers des trains et des bus ne paient jamais plus des deux tiers, et probablement moins de la moitié, des coûts qu'ils devraient financer. Les autres coûts sont payés en partie par les mêmes voyageurs, à travers l'impôt, par les contribuables qui n'ont pas vraiment besoin des transports publics, par les consommateurs peu mobiles (à travers la TVA), par les gens qui ne

La mobilité passe avant la santé?

Les patients (potentiels) doivent assumer les deux tiers des coûts du système de la santé, les usagers des transports publics seulement un tiers.



Comprend les coûts directs sans couverture d'assurance, participation aux coûts (quote-part et franchise de l'assurance obligatoire) ainsi que le paiement des primes de l'assurance de base et complémentaire. Sans effets externes.



Comprend les gains du transport de personnes et de marchandises, en tenant compte des effets externes et des intérêts calculatoires.

sont pas amateurs de transports publics mais demeurent soumis à leurs nuisances. Les hausses de tarifs ne sont donc qu'une goutte d'eau dans l'océan et, contrairement à l'avis de certaines organisations de consommateurs (SKS), elle ne sont en tout cas pas exagérées. L'absence de concurrence et le manque de proximité du client sont sources d'inefficiences sur ce marché. Mais les hausses de tarifs ne sont qu'une correction partielle de trop bas prix.

Des priorités étonnantes

L'exemple des transports publics illustre le rôle central de la transparence des prix dans une économie de marché. Premièrement, les produits artificiellement bon marché induisent une consommation excessive. Ce soutien à la mobilité provoque un étalement urbain, nuit à l'environnement, incite à passer ses loisirs en déplacements et occasionne de multiples distorsions. Deuxièmement, le subventionnement de certains produits et services renchérit forcément certains autres. Les prix relatifs se modifient au gré des conditions de marché. Et les prix absolus des autres biens et services augmentent sous l'effet de nouveaux impôts. Troisièmement, les individus perdent le sens des coûts effectifs des prestations, en tant que consommateurs ou citoyens. Qui est vraiment conscient du coût des transports publics? Et que les patients contribuent en Suisse davantage au financement du système de santé que les voyageurs à celui des transports publics? Les priorités de la population suisse sont-elles ainsi respectées? Certainement pas.

Publication en ligne: 27/02/2012

10,7% directement intéressés

L'acceptation étonnante de l'initiative sur les résidences secondaires n'est finalement pas si surprenante que cela. Une analyse économique aurait prévu un résultat encore plus large. En effet, seule une petite minorité était directement intéressée par cet objet: les communes qui ne peuvent plus construire car elles ont dépassé les 20 % de résidences secondaires. Les citoyens de ces communes ont voté à 61% contre cette interdiction. Mais ils n'ont pas pesé lourd dans le résultat final. Ils ne représentaient que 10,7 % de la population. Les citoyens des communes non concernées, soit les neuf dixièmes de la population, ont accepté l'initiative à 52,7 %. Il en est résulté une majorité à 50,6 %. Une question s'impose quand même: comment une majorité peut-elle imposer à une minorité des règles qu'elle n'a pas elle-même à satisfaire?

10 000 CHF/an

«17% des jeunes sortant de l'école sont touchés par l'illettrisme.» La plainte du groupe PS de l'Assemblée fédérale peut être reformulée comme suit: un jeune sur six ayant accompli 9 ans de scolarité obligatoire n'arrive pas à comprendre des textes écrits. Les socialistes ont bien cerné le problème. Les travailleurs non qualifiés gagnent 15 614 CHF/an de moins que leurs collègues ayant terminé un apprentissage, ce qui explique pourquoi ils dépendent plus souvent de l'aide sociale. En outre, deux fois plus d'entre eux touchent le chômage (5,2%) et trois fois plus les rentes AI (13,6%). Les coûts publics de ce phénomène s'élèvent à environ 10 000 CHF/an. En réponse, le PS demande l'introduction de programmes coûteux de qualification pour ces personnes. Pourtant, ce qu'il oublie, c'est de se demander pourquoi quelqu'un voudrait apprendre à lire et écrire à l'école, si l'État se charge de ceux qui n'ont pas envie d'apprendre.

Des rentes trop généreuses

L'opposition de l'Union Syndicale à la baisse du taux de conversion peut ébranler l'édifice de la prévoyance professionnelle.

Jérôme Cosandey

L'Union Syndicale Suisse (USS) combat chaque tentative de baisse du taux de conversion. Ses raisons sont compréhensibles, mais son argumentation fragile. Elle ignore l'augmentation de l'espérance de vie observée selon toutes les tables de mortalité et refuse de reconnaître le bien-fondé d'une baisse du taux de conversion. L'USS s'appuie sur des études étrangères qui dévoilent une moindre espérance de vie des actifs à bas revenu pour rejeter une baisse du taux de conversion de ce segment de population en Suisse. Bien difficile de contrer ce diagnostic. Mais, si le taux de conversion prend pour référence les secteurs ayant la plus faible espérance de vie, l'effet de redistribution peut être dévastateur.

Les actifs subventionnent les retraités

Le rapport du Conseil fédéral sur l'avenir du 2^e pilier le décrit avec un calcul d'une extrême simplicité. En 2016, l'avoir de vieillesse moyen d'un nouveau retraité s'élèvera à 300 000 CHF. Le taux de conversion sera de 6,8%, ce qui induit une rente annuelle d'environ 20 000 CHF. Avec le taux de 6,4% – celui que le peuple suisse a refusé en votation en 2010 – l'avoir de vieillesse devrait grimper à 319 000 CHF pour financer une rente identique. Autrement dit, chaque retraité obtiendrait une subvention croisée de 19 000 CHF. Avec 30 000 nouveaux retraités par an, la subvention annuelle atteint 600 millions de francs.

Beaucoup d'experts pensent même qu'un taux de conversion de 6,4% serait trop généreux. Les caisses de pension des CFF et de Swiss Re ont d'ailleurs fixé le taux de référence à 5,8%. Avec de tels objectifs, les subventions croisées dépassent vite le cap du milliard de francs (voir tableau).

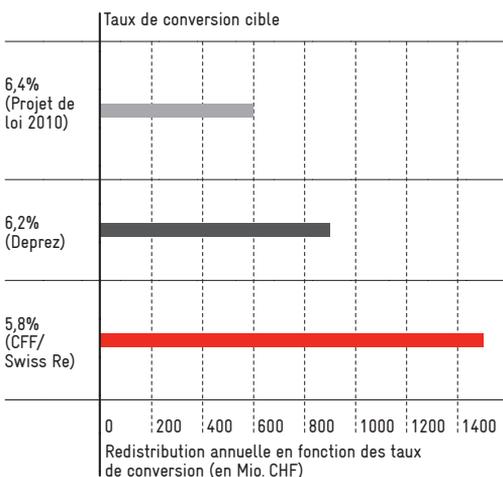
La Suisse peut être fière de son système de prévoyance solidement ancré sur trois piliers. La couverture élargie de la prévoyance professionnelle et le stock de capital imposant qui en résulte et

qui est mis à la disposition de l'économie suisse, sont d'authentiques acquis. Le changement démographique nous force toutefois à un examen régulier des paramètres du système, et au besoin à leur ajustement. L'opposition catégorique de l'USS à la baisse du taux de conversion dépasse les seuls intérêts particuliers des nouveaux retraités. Elle ébranle la stabilité financière et altère la confiance dans l'édifice de la prévoyance professionnelle.

Publication en ligne: 27/03/2012

Trop pour les retraités

Le taux de conversion du 2^e pilier est trop élevé (6,8%). Faisant un calcul avec le taux des CFF de 5,8%, les retraités reçoivent 1,4 Mrd CHF de trop.



Source: Avenir du 2^e pilier (2010), représentation de l'auteur

Une absurdité économique ancrée dans la loi

Tout le monde parle du «marché du logement», mais rien n'indique que ce marché fonctionne.

Patrik Schellenbauer

Les loyers suivent les mouvements des taux d'intérêt et de l'inflation. Ainsi le veut le droit suisse du logement. Cette approche suppose l'existence d'un rendement «équitable» dans la location de logements. Le principe de lier le taux d'intérêt aux loyers existe formellement depuis 1990. Le concept d'abus résultant d'un rendement «excessif» est plus ancien. Il date de 1972 et a pratiquement obtenu force de loi. Durant ces 40 ans, le lien entre le taux d'intérêt et le loyer s'est imposé comme une évidence. Pourtant, un tel lien ne devrait pas exister sur un marché du logement qui fonctionne.

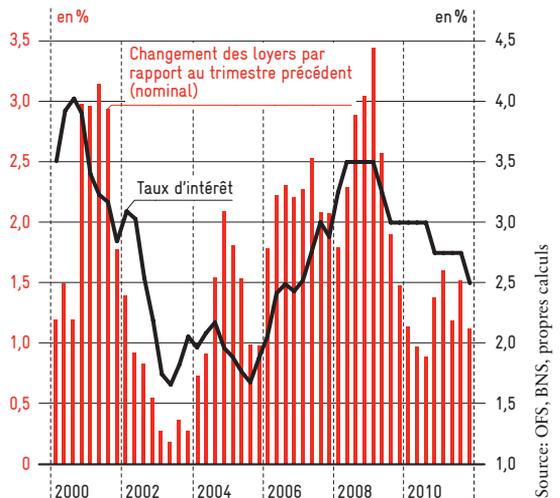
L'effet d'un faux signal des prix

Ce lien artificiel entre taux d'intérêts et loyers crée des problèmes bien réels, dans le contexte actuel d'immigration, de risque de déflation et de très bas taux d'intérêt. La croissance démographique engendre des pressions haussières sur la demande d'espace locatif. Normalement, face à une telle situation, la cherté des loyers signale la nécessité d'un accroissement de l'espace locatif. La loi impose exactement l'inverse. Ainsi, plusieurs fois les loyers des anciens baux ont dû être abaissés parce que le taux de référence de la BNS est passé de 3,5% en 2008 à 2,5% aujourd'hui. Cette baisse justifie à elle seule une diminution des loyers de 11%.

Le signal des prix est faussé et provoque la pénurie. La demande non satisfaite se précipite sur l'étroit segment des domiciles qui de facto (mais pas de jure) ne sont pas soumis au contrôle des prix: les nouveaux logements et les relocations. Les loyers de ces logements augmentent alors plus que proportionnellement. Le mécanisme provoque une segmentation exacerbée du marché. Le lien entre les taux d'intérêt et les loyers entrave aussi la politique de la BNS. Si elle accroît les taux

Une liaison dangereuse

Conformément à la loi, le développement des loyers (barres rouges) doit suivre le taux d'intérêt (lignes noires) – un non-sens économique.



Source: OFS, BNS, propres calculs

d'intérêt pour combattre l'inflation, l'effet inverse se produit: les loyers augmentent. Avec une pondération de 20% dans l'indice des prix à la consommation, ils jouent en effet un rôle majeur dans la structure des prix et accroissent ainsi l'inflation. Si la banque centrale – comme aujourd'hui – veut baisser ses taux d'intérêt pour lutter contre les risques de déflation, la baisse des loyers agit également à l'inverse de ses intentions.

L'actuel droit du logement – et le lien entre les taux d'intérêt et les loyers – n'est certainement pas une solution.

Publication en ligne: 28/02/2012

Métropoles sans masterplan

Comment développer une région métropolitaine supranationale sans administration centrale ni impôts? La nouvelle étude «Gouvernance à géométrie variable» l'a imaginé pour la Métropole Lémanique.

Xavier Comtesse

L'Arc lémanique s'est hissé au rang de métropole ces dernières années. Ses multiples atouts ont mis en valeur sa compétitivité face à la concurrence mondiale: un réseau unique de multinationales, de banques privées, d'organisations et d'universités. Mais nous ne saurions passer sous silence le revers de la médaille. L'Arc lémanique est incapable de répondre au défi d'une immigration croissante par une augmentation suffisante de l'offre immobilière et des infrastructures. Mais peut-il mieux se développer en imaginant son avenir au-delà des frontières? Dessinons quelques lignes directrices:

Encourager le polycentrisme

Genève et Lausanne jouent un rôle capital dans la région, mais il manque un véritable centre. Ce

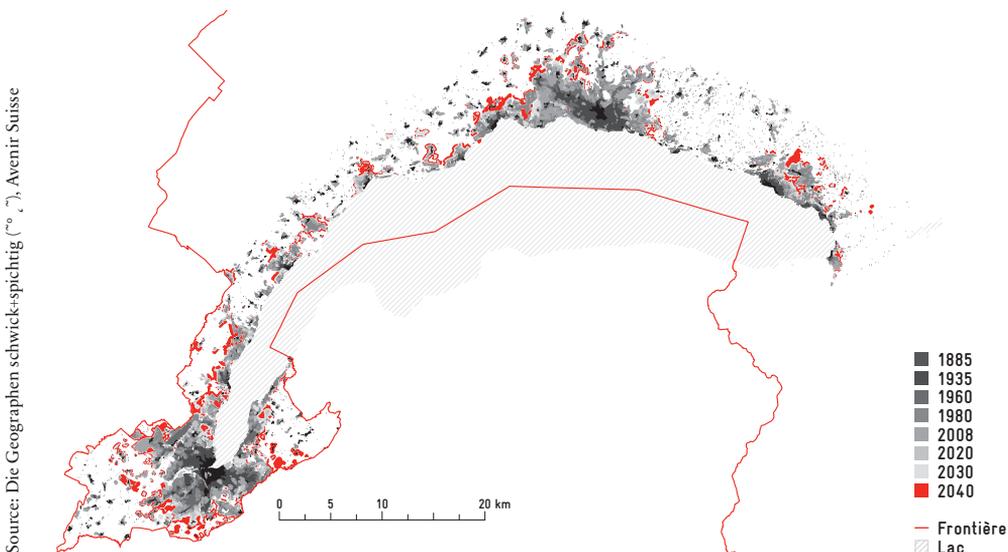
prétendu déficit peut se muer en avantage compétitif. Plusieurs villes des bords du lac Léman, Nyon, Evian ou Montreux, jouissent chacune d'une renommée mondiale, mais elles doivent unir leurs forces pour mieux résister à la concurrence mondiale. Elles n'y parviendront pas avec un «masterplan» bureaucratique, mais avec une structure polycentrique à partir de principes communs.

Dessiner des territoires à géométrie variable

L'espace quotidien des habitants se définit mal par les territoires politiques et administratifs. De cette situation insatisfaisante naît un besoin flagrant de solutions susceptibles de rassembler au-delà de la région et de créer des espaces à géométrie variable au gré des tâches requises. Plutôt

Évolution urbaine de la Métropole Lémanique

La projection montre comment les centres urbains du bassin lémanique vont continuer à s'éteindre et donc se rapprocher.



que de territoires unis, osons parler de plans d'actions communs. La question n'est plus: à qui appartient quoi? Mais plutôt: qui fait quoi?

Regrouper les idées dans des programmes d'action

La multiplication des projets communaux réduit la vue d'ensemble et affaiblit le contrôle démocratique: en fin de compte, d'innombrables communautés d'intérêt – la Suisse en compte des milliers – administreraient le pays sans que le citoyen s'exprime. C'est pourtant une voie à éviter pour quiconque aimerait mettre en œuvre une vision pour la Métropole Lémanique. Mieux vaut rassembler dans des programmes plus vastes les projets liés à l'aménagement du territoire, à la gestion des hôpitaux, aux transports ou à la sécurité. Cela permettrait aux responsables d'analyser les forces et les faiblesses et de préserver un équilibre polycentrique. Cette forme de coopération élargie à l'ensemble de l'espace métropolitain ferait émerger des solutions plus efficaces et meilleur marché pour chaque partenaire.

Utiliser les administrations virtuelles

La région métropolitaine n'a guère besoin de créer de nouvelles autorités, si ce n'est un état-major politique composé de politiciens déjà élus par le peuple. La présidence reviendrait à un conseiller d'État, qui serait alors déchargé de certaines fonctions dans son canton. Une administration virtuelle permettrait aussi une redistribution des tâches de toute la région métropolitaine. Ou leur transfert à des acteurs externes, à l'aide d'accords garantissant la concurrence, la présentation correcte des comptes et le contrôle démocratique. Des ressources seraient ainsi libérées. L'idée de région métropolitaine serait enterrée si elle s'accompagnait d'une hausse d'impôts. Par contre, la Métropole Lémanique obtiendrait un argument décisif si l'on apportait la preuve qu'une gestion des tâches plus intelligente soulageait la vie quotidienne des citoyens et des entreprises.

Une vision commune

Ce qui fait avancer les régions métropolitaines.

La globalisation constitue un défi pour les régions: peuvent-elles adapter leur structure économique et faire valoir leurs atouts concurrentiels? Avenir Suisse a animé ce débat au long de publi-

cations aussi diverses que fouillées. Pensons à «Stadtland Schweiz» (2003), «Baustelle Föderalismus» (2005) et «Städtische Dichte» (2007). Les problèmes de

l'Arc lémanique étaient déjà abordés dans «Le Feu au Lac» en 2006.

Pour faire avancer la région métropolitaine, des propositions d'action au service d'une vision commune sont à préférer à un «masterplan». Celles-ci sont présentées dans la nouvelle publication «Gouvernance à géométrie variable: perspective lémanique», publiée par Xavier Comtesse aux Éditions du Tricorne.

Les neuf auteurs exposent bien sûr les perspectives de la Métropole Lémanique, à l'image du journaliste Serge Bimpage dans une conversation avec des personnalités régionales, mais aussi une analyse de l'histoire du fédéralisme suisse (Olivier Meuwly) ou une comparaison avec la région bâloise (Wolf Zinkl) et les problèmes auxquels sont confrontées toutes les régions métropolitaines.

Le résumé de l'ouvrage peut être téléchargé à l'adresse:



www.avenir-suisse.ch/fr/16900/gouvernance-a-geometrie-variable-2/

Révolution fiscale silencieuse en Suisse

De nombreux économistes proposent une fiscalité orientée sur la consommation plutôt que sur le revenu afin de ne pas pénaliser l'épargne. Le rôle croissant de la prévoyance vieillesse et une imposition modérée de son capital permettent à cette idée novatrice de progressivement s'imposer.

Marco Salvi

La consommation ou le revenu? Quelle est la meilleure base d'imposition? Le système fiscal suisse donne la part belle à l'impôt sur le revenu. Mais les économistes penchent de plus en plus en faveur d'un changement. L'imposition du revenu devrait céder la place à une fiscalité centrée sur la consommation. Le revenu étant consommé ou épargné, la consommation est donc égale au revenu diminué de l'épargne. Un impôt sur la consommation ne pénaliserait donc pas l'épargne et, selon ses partisans, il favoriserait les investissements et la croissance.

L'impôt sur la consommation est l'objet de nombreux débats. La proposition la plus célèbre et la plus radicale est celle de la «flat tax», avancée par les économistes Alvin Rabushka et Robert Hall. Elle supprimerait l'impôt sur l'épargne et simplifierait le système à l'extrême: la déclaration d'impôt tiendrait sur une carte postale.

Comme tant d'autres propositions de réforme, l'impôt à taux unique a été taxé d'irréaliste. Parce que la «flat tax» prévoyait une imposition proportionnelle de la consommation, elle a été qualifiée d'antisociale – même si le système fiscal restait progressif, car il prévoyait une franchise généreuse en faveur des bas revenus.

Pendant ce temps à Obwald...

En revanche, une douzaine d'États d'Europe de l'Est, quelques États américains et les Cantons d'Obwald et Uri ont opté pour une «flat rate tax», c'est-à-dire pour un taux d'imposition proportionnel des revenus, non progressif. Pourtant, même Obwald et Uri sont à mille lieues de la «flat tax» de Rabushka et Hall, car les revenus de l'épargne y sont toujours imposés. Mais les apparences sont trompeuses. Une analyse plus appro-

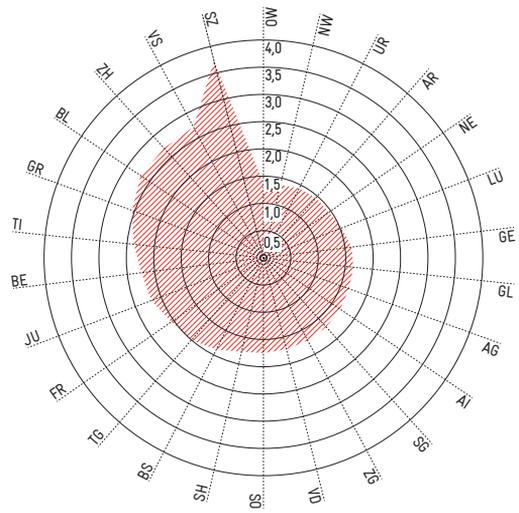
fondie montre que la Suisse est bel et bien en train de mettre en place – par la petite porte – un système d'imposition de la consommation. Il y a tout d'abord l'importance grandissante de la TVA et – plus encore – le rôle croissant de la prévoyance individuelle. Entre-temps, les Suisses plaçant un bon 20% de leur revenu dans la prévoyance professionnelle et privée. Pour beaucoup de ménages l'avoir de vieillesse constitue la majeure partie de la fortune.

Toujours plus près de la «flat tax»

L'épargne et ses intérêts ne sont imposés qu'au versement de la rente, dans le cas particulier du

Versements en capital: peu de progression

Selon le canton, la charge fiscale, pour un capital plus élevé d'une unité, ne se multiplie que par $\frac{1}{2}$ à $\frac{1}{3}$.



Source: Services cantonaux des impôts, propres calculs

pilier 3a au plus tôt cinq ans avant la retraite. Auparavant, les avoirs sont libérés de l'impôt: dans la déclaration d'impôt, les versements aux deuxième et troisième piliers sont déduits du revenu imposable. Dans la mesure où les rentes servent au financement de la consommation durant la retraite, on a ainsi créé un système d'imposition de la consommation.

Cela vaut aussi pour l'autre aspect contesté de la «flat tax», l'imposition non progressive. Plusieurs cantons en sont très proches. Pour l'avoir de vieillesse, fiscalement avantageux, le graphique indique la progressivité de l'impôt lors du versement en capital. En tête du classement des cantons moins «progressifs» on retrouve les suspects habituels Uri et Obwald, mais encore Genève et Neuchâtel, deux cantons rarement cités pour leur attractivité fiscale. À l'inverse, le taux de progression est particulièrement élevé à Zurich et à Schwyz.

Le vieillissement de la population augmentera la signification de la prévoyance. Il est évident qu'une partie croissante du revenu se dirigera vers les formes d'épargne fiscalement les plus attractives. C'est pourquoi l'imposition de la consommation progressera même en l'absence de «flat tax». Parfois les révolutions sont dissimulées dans les notes de bas de page.

Publication en ligne: 10/04 et 24/04/2012

Pénurie d'ingénieurs

Le débat public fait régulièrement référence à diverses «pénuries» auxquelles la politique est priée de remédier: pour combler un manque d'employés qualifiés, on pourrait par exemple faire davantage appel à l'immigration. L'approche est toutefois incompatible avec un raisonnement économique. L'idée de pénurie suggère un besoin invariable et immuable des biens en question: comme l'individu aimerait davantage de presque tout, il est absurde de parler de «besoin» en termes absolus. La «demande» ne peut s'exprimer qu'en termes relatifs. Personne n'imaginerait qu'on puisse déplorer une «pénurie de Rolex» ou un «manque de Ferrari», simplement parce que beaucoup peineraient à satisfaire leur désir de luxe.

Sous l'angle économique, la pénurie traduit un excès de demande. La hausse des prix qui en résulte envoie un signal essentiel. Si les salaires augmentent, les jeunes sont incités à privilégier certains métiers. Sous l'angle économique, un excès de demande ne crée un problème que si l'offre est peu élastique ou lorsque l'ajustement du prix se fait trop attendre. La durée de formation d'ingénieurs étant fort longue, l'offre est peu élastique et la hausse du prix induite souvent considérable. Les structures du marché peuvent en être modifiées et provoquer une délocalisation de l'emploi à l'étranger. Sur les marchés concernés ou lorsque l'offre est définie par la politique (par exemple l'éducation), l'indication précoce d'un excès de demande peut être un atout – par exemple en raison du départ à la retraite de classes d'âge nombreuses. En pratique, le débat sur une éventuelle pénurie est souvent lancé par les représentants d'intérêts particuliers en quête d'avantages pour leur branche. Parfois ces pénuries sont même le fruit douteux d'une intervention de l'État, à travers des réglementations faussant le signal des prix. L'approche économique nécessiterait davantage de courage sur ce sujet. Existe-t-il une pénurie de ce côté-là? *DMJ*

Trompeuses apparences

Les finances des communes suisses sont-elles aussi saines que les comptes le suggèrent? Non, les chiffres masquent la vérité. Du moins en partie. Le fardeau croissant des dépenses menace de faire chavirer le navire.

Lukas Rübli

Les finances des communes suisses sont en meilleure forme qu'il y a dix ou vingt ans. Le niveau d'investissements est raisonnable, dans la plupart des communes, ils sont autofinancés. La dette des communes s'allège année après année. De plus, rares sont aujourd'hui les communes incapables de gérer leurs obligations à cause d'une surcharge de travail ou d'une incompétence professionnelle. Pourquoi assistons-nous alors à une pareille vague de fusions intercommunales, touchant déjà la moitié des cantons? Les comptes des communes ne pourraient-ils pas cacher une partie de la vérité?

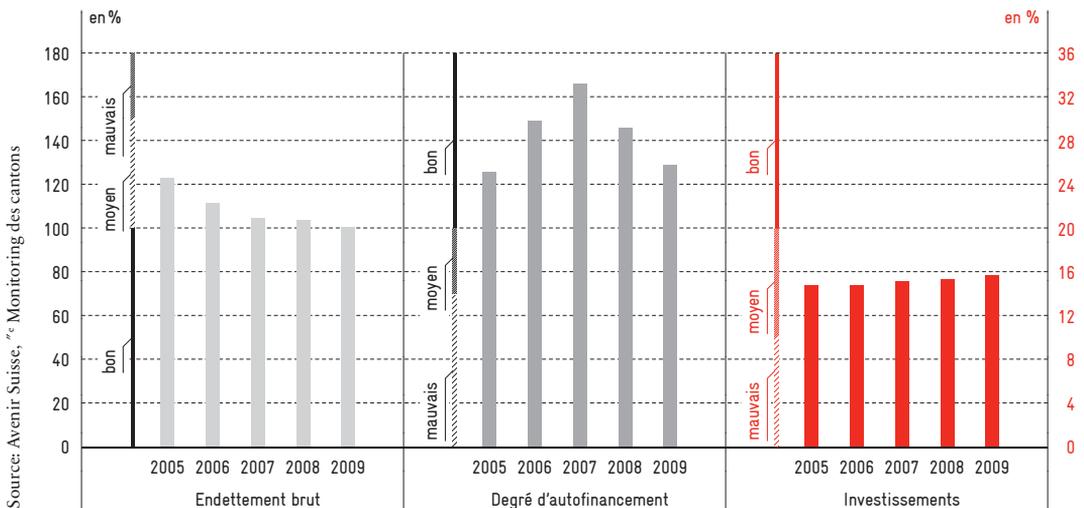
01_ La très grande majorité des communes peine à attirer les bonnes volontés. Qui accepte encore de se porter candidat à des responsabilités exécutives ou politiques? La principale

raison tient au déplacement des priorités dans les communes. Après s'être concentrée sur des tâches politiquement incontestables, des déchets aux services d'incendie, la politique communale porte aujourd'hui sur des thèmes beaucoup plus controversés. Pensons à la politique des étrangers, à la politique sociale, à l'aménagement du territoire, aux politiques de construction, des transports et de la jeunesse. Leur gestion ne produit pas les mêmes «bénéfices» que dans le passé, en termes de réputation et de pouvoir. Par contre, les engagements sont de plus en plus lourds, en travail et en temps, ainsi que dans la prise de risque personnelle. Le déséquilibre a même tendance à s'accroître.

02_ L'autonomie communale effective est bien plus restreinte que ne le suggère un regard

Les communes sont saines – du moins selon leur comptabilité

Les communes suisses ont investi encore plus fortement durant la crise qu'auparavant (graphique de droite). Elles ont pu financer leurs projets avec leurs fonds propres, ainsi qu'en témoigne leur degré d'autofinancement (graphique du centre). Comme elles n'ont pas dû lever de fonds, leur endettement brut a sans cesse diminué (graphique de gauche).



superficiel sur les habituels indicateurs (par exemple la relation entre les dépenses des cantons et des communes). Les compétences réglementaires appartiennent de plus en plus aux cantons, les communes sont réduites à un rôle de simple exécutant.

03_ Une part croissante des tâches centrales de la vie des communes est confiée à la Coopération intercommunale. L'autonomie des communes concernées en est ainsi sensiblement limitée. Cette coopération éloigne le citoyen de ses autorités. Pratiquement dans chaque domaine concerné par cette coopération, il est bien plus compliqué d'offrir aux citoyens les instruments décisionnels de la démocratie directe. La situation est pire que si la nouvelle commune issue de la fusion accomplissait les tâches elle-même.

Un avenir durablement doré?

La situation financière des communes, aussi confortable soit-elle, n'est pas nécessairement la preuve que les structures sont adaptées aux défis actuels. La situation des finances publiques s'est améliorée depuis la crise immobilière et la faible croissance économique qui avaient marqué les années 1990. Certains cantons ont distribué aux communes une partie des gains issus de la vente de l'or de la BNS en 2005, gains utilisés pour l'amortissement des dettes communales. Ensuite, de nombreux cantons ont augmenté les transferts aux communes dans le cadre des systèmes de péréquation financière. Finalement, les communes ont bénéficié de la baisse des coûts liée à la centralisation de leurs tâches.

Les incertitudes liées au sort de la zone euro nous empêchent d'espérer à court terme une croissance économique proche de celle des années 2000. De plus, les gains exceptionnels liés à l'or de la BNS ne se répéteront plus. Rien n'exclut bien sûr une poursuite de l'amélioration de la situation financière de beaucoup de communes. Mais une détérioration n'est pas moins probable, surtout si les communes s'arc-boutent sur des structures obsolètes et une compréhension anachronique de leur autonomie.

Publication en ligne: 05/04/2012

Renforcer l'autonomie

Le monitoring des cantons évalue la place des communes.

L'autonomie des communes figure au nombre des facteurs de succès du pays. En théorie, elle permet aux citoyens de définir et décider eux-



mêmes de l'organisation de leur communauté. Mais qu'en est-il en réalité? Lukas Rühli répond à cette question et analyse la situation dans la 4^e édition du monitoring des

cantons d'Avenir Suisse, un document de travail fort apprécié intitulé: «Autonomie communale entre illusion et réalité».

Les conclusions de l'enquête approfondie de Lukas Rühli sont étonnantes: celui qui tient à conserver en l'état les structures historiques menace l'autonomie à long terme des communes et la proximité entre le citoyen et les prestations de l'État. Les requêtes et exigences de la Confédération et des cantons s'accumulent ainsi que les souhaits des citoyens. De ce fait, les communes doivent de plus en plus transférer certaines tâches aux cantons ou à des communautés d'intérêts sans contrôle démocratique.

L'étude évalue les mesures des cantons destinées à renforcer les communes: le contrôle financier et la transparence, la péréquation financière intercommunale, la coopération intercommunale, l'incitation aux fusions de communes. Elle peut être commandée ou téléchargée gratuitement à l'adresse:

www.avenir-suisse.ch/15464/monitoring-des-cantons-4-autonomie-communale-entre-illusion-et-realite

Calculer pour agir

Les perspectives à long terme des finances publiques soulignent une amélioration, mais aussi la nécessité d'agir.

Alois Bischofberger

Une politique financière solide intègre les effets des mesures actuelles et l'imputation aux générations futures. C'est une œuvre de marathonien. Le Département Fédéral des Finances (DFF) a pris l'heureuse initiative de réfléchir aux perspectives à long terme des finances publiques. Il a publié en janvier 2012 un deuxième rapport sur le sujet, le premier datant de 2008. Le message est limpide: il est impératif d'agir sans délai. Le premier rapport couvrait la période de 2005

à 2050, le deuxième porte jusqu'à 2060. La comparaison des deux études est une source de précieux enseignements. Celle de 2008 envisageait un endettement supplémentaire de 91,6 points de pourcentage entre 2005 et 2050. La deuxième n'envisage qu'une hausse de 43,5 points. L'amélioration est indiscutable. Elle provient essentiellement des mouvements migratoires. Le solde migratoire moyen est de 27 000 par an aujourd'hui, soit 7 000 immigrés de plus qu'en 2008. Le DFF prévoit qu'en 2050 la population atteindra 9 millions d'habitants (8,1 millions en 2008). L'impact démographique est donc impressionnant à long terme, même si a priori les changements semblent minimes.

La question du sens de tels exercices se pose si les estimations varient fortement en quatre ans. Le risque ne peut être ignoré: les cercles opposés aux réformes adorent stigmatiser ces analyses et exagérer leurs éventuelles faiblesses pour mieux écarter toute velléité de changement. Ce petit jeu est omniprésent, par exemple sur l'AVS, lorsque

des projections plus favorables sont utilisées pour en rejeter une révision.

Trois leçons à tirer des projections

Malgré le flou inhérent à cet exercice, les projections à long terme ont un énorme mérite – pourvu qu'on ne les prenne pas pour des pronostics. Le rapport du DFF est clair à ce sujet: «Les prévisions à long terme n'indiquent pas comment sera l'avenir, mais dans quelle mesure les conditions-cadres et les tendances actuelles se répercuteront sur l'avenir.» Dans ce sens, les enseignements tirés des projections sont triples.

Premièrement, elles démontrent que, faute de réformes ou d'adaptation suffisante, les dépenses liées à la démographie remplaceront inévitablement d'autres dépenses importantes au bon fonctionnement de la collectivité. Pensons à la formation, aux infrastructures et à la sécurité. Au sein du budget fédéral, les dépenses liées représentent 55% du total, soit 53 milliards de francs. 90% vont au secteur «finances et impôts» et «assurances sociales». Leur proportion a grimpé de 35% en 1990 à 48,8% en 2012.

Deuxièmement, les projections soulignent l'urgence du besoin de réforme des assurances sociales. Elles plaident en faveur d'une adaptation de l'AVS et de l'AI à la démographie et appuient l'idée d'Avenir Suisse d'introduire un frein à l'endettement dans les assurances sociales.

Troisièmement, l'immigration attendue freinera la détérioration des finances publiques. Cette information contribuera peut-être à dépassionner le débat sur les migrations.

Publication en ligne: 22/03/2012

Malgré leur flou inhérent, les projections à long terme ont un énorme mérite – pourvu qu'on ne les prenne pas pour des pronostics.

Certificat, apprentissage, règlement de buanderie

Signe d'une capacité d'intégration hors du commun, la Suisse détient le record de participation des immigrés au marché du travail.

Daniel Müller-Jentsch

En Suisse, bientôt un tiers des habitants seront issus de l'immigration, si l'on compte les naturalisés et les «secundos». Pourtant les problèmes d'intégration sont bien moindres que dans des pays avec la moitié moins d'immigrés, comme l'Allemagne, la France ou les Pays-Bas. L'OCDE reconnaît d'ailleurs à la Suisse une capacité d'assimilation supérieure à la moyenne: les trois quarts des immigrés en âge de travailler (15 à 64 ans) ont un emploi. Le taux d'activité des immigrants – un autre fait marquant – est inférieur de seulement 5 points de pourcentage à celui des Suisses.

Les immigrés ne vivent pas dans des ghettos

Ce succès témoigne du bon fonctionnement de deux institutions capitales dans l'intégration des étrangers: un marché du travail flexible et un flux d'immigrés directement lié à la demande de travail entraînent un taux de chômage relativement bas chez les étrangers. En même temps, l'immigration attirée par l'État social est freinée par les mécanismes de lutte contre les abus. Le haut niveau de qualification des immigrés facilite aussi l'intégration, de même que leur origine. La plupart proviennent des pays voisins, partagent langue et culture, et s'intègrent relativement aisément.

Les écoles remplissent aussi correctement leurs devoirs d'intégration. Enfin, le système d'apprentissage professionnel, souvent sous-estimé, facilite d'une part l'accès au marché du travail des immigrés avec un faible niveau de formation et d'autre part un processus de socialisation efficace.

La faible ségrégation spatiale distingue aussi la Suisse des autres pays européens. Ce type de ségrégation est créateur de ghettos ainsi qu'en témoignent les banlieues françaises. Une autre particularité suisse, la pression sociale à l'intégration, fait directement partie de la vie quotidienne. Le professeur Dieter Freiberg l'a formulé ainsi:

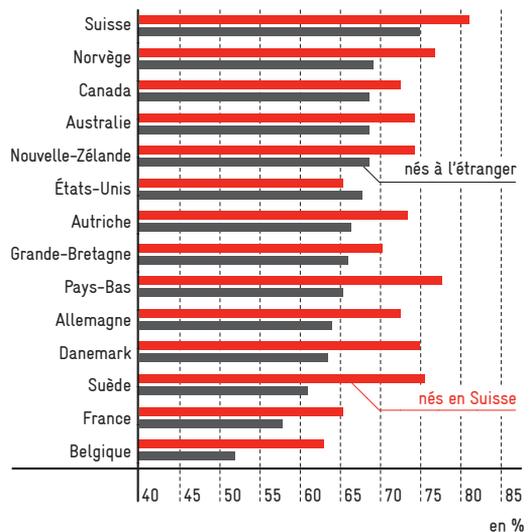
«Dans notre for intérieur, c'est le règlement de la buanderie qui nous unit.»

La Suisse se range donc au sein des pays d'immigration classiques, comme les États-Unis ou l'Australie, et se distingue ainsi de ses voisins européens. Le niveau constamment élevé d'immigration, d'environ 70 000 par an, constitue toutefois un défi: quand la limite à la capacité d'intégration de la Suisse sera-t-elle atteinte?

Publication en ligne: 15/03/2012

Immigrés travailleurs

Avec 78% la Suisse affiche la part la plus élevée d'immigrés âgés entre 15 et 64 ans qui travaillent.



Source: Recensement des employés

Le système sous pression

L'opposition à la révision de la loi sur les cartels promet d'être musclée. Le traditionnel séminaire d'Avenir Suisse sur la politique de la concurrence en a fourni une preuve éclatante.

Markus Schär

Le conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann a préparé en septembre 2011 une nouvelle loi sur les cartels qui provoquerait un changement de paradigme: selon ses dires, son durcissement devait accroître l'efficacité économique et par conséquent la concurrence. Face aux méfaits du franc fort, le Parlement exigeait des mesures pour soulager l'économie et les consommateurs suisses. L'une d'elles devait venir d'une loi des cartels plus efficace face à l'îlot de cherté suisse.

«La loi sur les cartels sous l'emprise du taux de change», tel était le titre du séminaire annuel d'Avenir Suisse. «Le franc restera durablement fort», a averti le professeur Roger Zäch de l'Université de Zurich. Après le commerce de détail, les PME sont maintenant menacées parce qu'elles

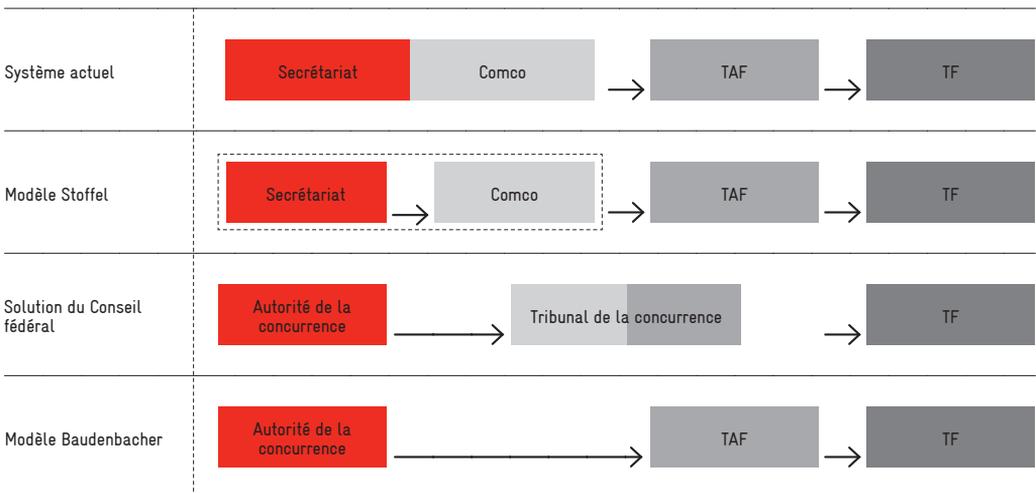
doivent s'approvisionner en Suisse à des prix supérieurs. Les producteurs ne peuvent plus abusivement confisquer du pouvoir d'achat en Suisse, selon Zäch. Il soutient la motion de la conseillère nationale Prisca Birrer-Heimo (PS), qui veut forcer les entreprises étrangères à approvisionner au prix local les entreprises suisses à l'étranger.

«Un changement courageux de système»

La réponse politique a été défendue par Peter Balastèr, responsable du département croissance et politique de la concurrence au Seco. Le Conseil fédéral a publié son message en février. Les consultations des commissions devraient débiter après les vacances d'été. La révision de la loi prévoit essentiellement deux mesures: d'une part une modernisation des institutions. D'autre part

Comment améliorer les procédures?

La politique de la concurrence peut être améliorée selon trois modèles: par la séparation du secrétariat de la Comco (analyse) de la Commission elle-même (décision), par la création d'une autorité et d'un tribunal de la concurrence avec des juges issus de la pratique ou par la révalorisation de la Comco avec possibilité de recours en justice.



Source: Seco

Indépendant

une interdiction partielle des cartels qui prévoit pour les entreprises la possibilité de se justifier dans le cas de cartels horizontaux et verticaux (article 5 de la loi sur les cartels).

La réforme des institutions doit renforcer l'indépendance des gardiens de la concurrence, augmenter le professionnalisme du collège des juges et accélérer la trop longue procédure conduisant à une décision en dernière instance. L'idée consiste à séparer la Commission de la concurrence (Comco) de son secrétariat. Une initiative logique. La Comco décide aujourd'hui des affaires sur lesquelles elle a elle-même enquêté. Trois modèles sont actuellement discutés (voir graphique).

La Suisse fait un saut dans l'inconnu si elle passe à un système de tribunal, a estimé le professeur zurichois Andreas Heinemann, vice-président de la Comco. Pour lui, les effets sur les procédures juridiques sont totalement incertains et le système proposé n'a pas été suffisamment analysé en droit comparé: «Un changement de système paraît bien audacieux.»

Quel mode d'emploi?

Un sujet paraît encore plus explosif aux yeux du professeur Marc Amstutz, de l'Université de Fribourg. Il s'agit de l'interdiction partielle des cartels. Jusqu'ici les gardiens de la concurrence devaient faire la preuve de leur soupçon en cas d'entrave à la concurrence. La loi veut maintenant introduire l'interdiction d'ententes. Il appartiendra alors aux entreprises de se justifier et prouver leur innocence. Marc Amstutz se sent dans la peau de l'acquéreur d'une voiture: «Nous sommes encore en train de lire le catalogue et nous demandons à quoi ressemblerait sa conduite.» L'article proposé serait aussi imprécis que très étendu, selon le juriste. Cette révision de la loi induit un changement de paradigme: «C'est une intervention majeure dans notre constitution. On doit en être conscient.»

La discussion finale a été animée. Elle a souligné le fossé entre économistes et juristes et révélé, à l'image des objections des deux camps, que les résistances à la révision de la loi sur les cartels promettaient d'être violentes.

Publication en ligne: 20/04/2012

En moyenne, chaque jour ouvrable un expert d'Avenir Suisse est intervenu publiquement avec des articles, exposés ou interviews. Toutes ces activités sont rassemblées dans le rapport d'activité d'Avenir Suisse sous le titre d'«Élan pour la Suisse». À commander gratuitement ou télécharger sur le site. La partie introductive «Points forts» est un tour d'horizon des grands débats de l'année passée, de la concordance au malaise lié à l'afflux de main-d'œuvre étrangère en passant par le franc fort. Le think tank a livré son opinion sur chacun des sujets. «Il est vrai que les beaux parleurs et les «terribles simplificateurs» sont davantage présents dans les médias», écrit le directeur Gerhard Schwarz. «Mais Avenir Suisse ne déviara pas de son chemin et fera toujours preuve du courage nécessaire à un esprit indépendant.»

Libéral

Pourquoi les partis d'esprit libéral sont en perte de vitesse dans les pays de tradition démocratique et d'économie de marché? Pourquoi le paternalisme et l'interventionnisme se répandent aussi chez ceux-ci? Et comment expliquer que la voie du libéralisme soit autant parsemée d'embûches? Gerhard Schwarz s'est penché sur le sujet dans un exposé tenu devant le Gottlieb-Duttweiler-Institut le 3 février. Un extrait a été publié par la NZZ le 3 mars, mais la version complète est disponible sur le site d'Avenir Suisse. Elle est publiée en quatre parties: que signifie vraiment la liberté? Quels arguments fondamentaux plaident en faveur de la plus grande liberté possible? Pourquoi le libéralisme décline sur le marché des idées? Pourquoi tant de gens votent pour la contrainte? Le texte est un cours d'introduction aux fondements du libéralisme et à la manière de le rendre plus populaire.

Publications



Responsables Gerhard Schwarz et Markus Schär, Avenir Suisse, Zurich collaborateurs Barbara Angerer, Alois Bischofberger, Xavier Comtesse, Jérôme Cosandey, Daniela Lepori, Urs Meister, Daniel Müller-Jentsch, Jörg Naumann, Verena Parzer Epp, Lukas Rühli, Marco Salvi, Patrik Schellenbauer, Ivo Scherrer, Annegret Sturm, Rudolf Walser, Dominique Zaugg rédaction Giessereistrasse 5, 8005 Zurich tél. 044 445 90 00 e-mail redaktion@avenir-suisse.ch traduction Emmanuel Gar essus mise en page arnold.kircherburkhardt.ch tirage 1500 exemplaires impression Feldegg AG, www.feldegg.ch publication trois fois par an download Téléchargement et réimpression, aussi d'extraits, permis avec référence à la source («avenir actuel»); disponible sous forme de pdf sur www.avenir-suisse.ch.